



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1300**

commune (s) :

objet : Conception, réalisation et installation de tous types de panneaux et supports de communication - Lots n° 1 à 3 - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'information et de la communication externe

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

**Commission permanente du 21 novembre 2016****Décision n° CP-2016-1300**

objet :	<b>Conception, réalisation et installation de tous types de panneaux et supports de communication - Lots n° 1 à 3 - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Direction de l'information et de la communication externe

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon réalise de nombreux travaux (voirie, eau, espaces publics, collèges, etc.) qui peuvent être contraignants pour tous les types de circulations (automobiles, piétons, vélos, etc.). Une information visible sur site permettant à la fois de resituer les travaux dans le cadre plus large des politiques publiques de la Métropole, d'informer sur les objectifs, la nature des travaux et le cas échéant, les perturbations engendrées, est nécessaire. Elle se matérialise par la pose de panneaux de communication sur les opérations et grands chantiers menés par la Métropole. Dans certains cas, cette communication sur site peut s'accompagner également d'une information plus détaillée via des expositions ou des présentations de projet.

La Métropole est par ailleurs partenaire de diverses manifestations liées notamment à des événements culturels ou sportifs, et intervient sur des projets d'aménagement emblématiques. Dans ce contexte, elle communique de manière différente et adaptée en utilisant des supports en adéquation avec l'événement à valoriser.

Les actuels marchés de prestations relatives à la conception, réalisation et installation de tous types de panneaux et supports de communication arrivent à échéance en novembre 2016.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles 41 et 42-1 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution des accords-cadres relatifs à la conception, réalisation et installation de tous types de panneaux et supports de communication.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils seront conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comportent les engagements de commande suivants :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	réalisation et gestion de panneaux de communication chantiers	450 000	540 000	1 800 000	2 160 000

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
2	réalisation et installation de tous types de supports de communication, hors panneaux de communication chantiers et vitrophanie	200 000	240 000	800 000	960 000
3	réalisation et installation de supports de communication de type vitrophanie	80 000	96 000	320 000	384 000

Dans le respect des articles 62 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 octobre 2016, a choisi pour les différents lots celles des entreprises ou groupement d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	réalisation et gestion de panneaux de communication chantiers	Signaux Girod Rhône-Alpes
2	réalisation et installation de tous types de supports de communication, hors panneaux de communication chantiers et vitrophanie	Print and Display / Harpa affichage
3	réalisation et installation de supports de communication de type vitrophanie	ATC groupe

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et tous les actes y afférents, avec les entreprises ou groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : réalisation et gestion de panneaux de communication chantiers ; entreprise Signaux Girod Rhône-Alpes pour un montant global minimum de 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC et maximum de 900 000 € HT, soit 1 080 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : réalisation et installation de tous types de supports de communication, hors panneaux de communication chantiers et vitrophanie ; groupement d'entreprises Print and Display / Harpa affichage pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 3 : réalisation et installation de supports de communication de type vitrophanie ; entreprise ATC groupe pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

**2° - Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes - exercices 2016 et suivants, sur les comptes, fonctions et opérations des différents services utilisateurs.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.**